



DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER

Commune de St DENIS SUR LOIRE

« Les Ouches »

## PROGRAMME DES TRAVAUX

**Maître d'Ouvrage : Val de Loire Habitat**  
**Rue des Montées 45 074 ORLEANS CEDEX 2**  
☎ 02 38 83 35 90 📄 02 38 83 35 93

SCP A. et F. PERRONNET  
25, rue de la Cordonnerie 45190 BEAUGENCY  
☎ 02.38.44.96.04 📄 02.38.44.11.29

Dossier 08-686 , Date : septembre 2009

## **I - GENERALITES**

Le présent programme des travaux exprime la prise en charge assurée par le lotisseur pour la mise en état de viabilité des lots créés.

## **II - AMENAGEMENT de la VOIRIE**

### Constitution de la chaussée:

- Géotextile,
- calcaire 0 / 31.5 sur 0.30m,
- Grave bitume sur 0.10m,
- béton bitumineux 0 / 10 sur 0.05m.
- résine gravillonnée ( pour passage entre les deux espace vert ).

### Constitution de l'aire stationnement située à l'entrée de l'opération :

- calcaire 0 /31.5 sur 0.20m,
- calcaire 0 /20 sur 0.20m,
- finition calcaire 0 / 4 sur 0.03m.

### Constitution des trottoirs :

- calcaire 0 /20 sur 0.30m,
- finition calcaire 0 / 4 sur 0.03m.

### Constitution des entrées et accès aux lot 6 à 9 et 13 à 15 :

- calcaire 0 / 31.5 sur 0.30m,
- grave ciment 0 / 20 sur 0.15m dosé béton 8%,

### Les bordures seront de type :

- T2 en bordure
- CC1 en caniveau,
- CS1 en caniveau fil d'eau,
- P1 en bordure des espaces verts et parkings,
- Bande de pavé sur placette en quadrillage et  
Partie délimitant le passage entre les deux espaces vert.

## **III - ASSAINISSEMENT**

### a) eaux usées

Les lots seront tous desservis par un réseau qui sera créé par le lotisseur raccordé à une station de refoulement permettant le rejet vers le réseau existant rue de la Loire.

La conduite sera en PVC diamètre 200 pour le réseau principal, avec création de regards de visite.

Les branchements seront en PVC diamètre 125 avec regard 315 fermeture tampon fonte pour chaque lot en limite du Domaine Public.

### b) eaux pluviales

Les eaux pluviales de la voirie seront collectées par un réseau créé par le lotisseur et raccordé dans des tranchées drainantes permettant le stockage des eaux pluviales et l'évacuation par infiltration.

Les eaux pluviales provenant des lots seront évacuées sur le fond propre de chaque lot.

#### **IV - ALIMENTATION en ENERGIE ELECTRIQUE :**

##### branchements

Les branchements au réseau seront à la charge de chaque abonné. L'entrepreneur devra se mettre en rapport avec le concessionnaire du réseau électrique pour déterminer les sections de conducteurs à employer.

#### **V - TELEPHONE :**

Des fourreaux avec chambres de tirage seront réalisés par le lotisseur, raccordés au réseau existant.

Les chambres de tirage seront du type L1T et L2T, fermeture par tampon fonte 125, 250 ou 400 Kn suivant implantation des ouvrages.

Les fourreaux de type semi-rigides seront posés en tranchée ainsi qu'un regard sur le lot .

#### **VI - EAU POTABLE :**

Le réseau principal sera en PVC 125 raccordé au réseau existant Rue de la Loire

Les branchements seront en polyéthylène Haute Pression avec regard circulaire incongelable sur trottoir.

La défense incendie sera assurée par la création d'un poteau incendie situé au droit du lot 15.

Une bouches d'arrosages sera positionnée sur le projet pour l'entretien des espaces verts.

#### **VII - ECLAIRAGE PUBLIC**

Il sera créé 13 candélabres à l'intérieur de l'opération. L'installation disposera de son propre raccordement au réseau d'électricité basse tension.

Le type des candélabres sera soumis pour accord à la mairie. Il seront sur des mas thermolaqués, cylindroconiques.

Une armoire électrique sera implantée suivant les indications fournies par l'entreprise agréée.

#### **VIII - ESPACES VERTS**

Les arbres seront plantés dans des fosses remplies de terre végétale d'une capacité de 2m<sup>3</sup> et munis de tuteur, avec drain d'arrosage. Ils seront de calibre 12/14 minimum.

Les essences seront choisis parmi des essences locales telles que :

- Erables champêtres,
- Chêne
- Carpinus Betulus
- Frene.

Les haies végétales en préverdissement seront réalisées par l'aménageur le long des lots 10, 11 et 13 sur le domaine public et privé.

Les haies seront constituées de trois essences d'arbustes au minimum ainsi que d'une bâche tissée de 0,80 m de large. Une collerette ainsi que deux agraffes seront posées pour chaque élément.

- Le positionnement des arbres et plantations devra respecter les indications suivantes :
- alignement régulier en limite Est,
  - implantation suivant les courbes des cheminements piétonniers transversaux Est-Ouest

Les aires engazonnées seront réalisées en terre végétale.

#### **X - DISPOSITIONS GENERALES :**

Les travaux seront réalisés par les entreprises agréées par les services concessionnaires.

Le lotisseur se réserve la possibilité, pour des raisons techniques, de procéder à quelques aménagements pour des points de détail.

**Fait à Beaugency, le 22.09.2009  
par le Géomètre-Expert, Urbaniste, auteur du projet.**

**ANNEXE : CALCUL BASSIN**

**Tranchée drainante 1 et 2**

**CALCUL DES BASSINS DE RETENTION SUIVANT LES  
PRESCRIPTIONS DE LA CIRCULAIRE DE JUIN 1977**

**bassin 2**

**1 CALCUL DU COEFFICIENT DE RUISSELLEMENT**

avec Sa : surface active du bassin versant (en ha)  
S : surface du bassin versant (en ha)  
Ca : coefficient d'apport

Les résultats sont rassemblés dans le tableau suivant :

Bassin	Surfaces drainées			Ca	Sa (ha)
	Types	Superficie (m <sup>2</sup> )	Coefficient		
1	voirie	564	1	0.48	0.17
	trottoirs	913	0.8		
	Espaces Verts	2102	0.2		
	Toitures		1		
	Lots		0.2		

bassin versant :

S : Surface du bassin versant  
C : coefficient de ruissellement  
h : Intensité pluviométrique (pris à 0.03m) retour 10 ans  
T : durée de l'averse (maximum considéré : 2 heures, soit 120 min)  
F : débit de fuite (l/s) :                                   soit (en m3/min)

Paramètres :

S = 3579  
C = 0.47912825  
h = 0.042  
T = 120  
F =

**2. METHODE SIMPLE**

**V = h x S x C**

h	S	C	V
0.042	3579	0.479128248	72

Débit de Fuite : NUL

**V (m3) = 72**

**3 . METHODE DES VOLUMES (Pluie de 2 heures)**

**V = (h/T+10) x T x S x C**

h/T + 10	T	S	C	V
0.00032308	120	3579	0.479128248	66

Débit de Fuite : NUL

**V (m3) = 66**

# CALCUL DES BASSINS DE RETENTION SUIVANT LES PRESCRIPTIONS DE LA CIRCULAIRE DE JUIN 1977

bassin 1

## 1 CALCUL DU COEFFICIENT DE RUISSELLEMENT

avec  $S_a$  : surface active du bassin versant (en ha)  
 $S$  : surface du bassin versant (en ha)  
 $C_a$  : coefficient d'apport

Les résultats sont rassemblés dans le tableau suivant :

Bassin	Surfaces drainées			Ca	Sa (ha)
	Types	Superficie (m <sup>2</sup> )	Coefficient		
1	voirie	556	1	0.84	0.09
	trottoirs	382	0.8		
	Espaces Verts	122	0.2		
	Toitures		1		
	Lots		0.2		

bassin versant :

$S$  : Surface du bassin versant  
 $C$  : coefficient de ruissellement  
 $h$  : Intensité pluviométrique (pris à 0.03m) retour 10 ans  
 $T$  : durée de l'averse (maximum considéré : 2 heures, soit 120 min)  
 $F$  : débit de fuite (l/s) : soit (en m<sup>3</sup>/min)

Paramètres :

$S = 1060$   
 $C = 0.83584906$   
 $h = 0.042$   
 $T = 120$   
 $F =$

## 2. METHODE SIMPLE

$$V = h \times S \times C$$

h	S	C	V
0.042	1060	0.835849057	37

Débit de Fuite : NUL

$$V \text{ (m3)} = 37$$

## 3 . METHODE DES VOLUMES (Pluie de 2 heures)

$$V = (h/T+10) \times T \times S \times C$$

h/T + 10	T	S	C	V
0.00032308	120	1060	0.835849057	34

Débit de Fuite : NUL

$$V \text{ (m3)} = 34$$